

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 octobre 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER.

Absents : Agnès BALZER, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Jérémy TRACQ à Denise MELOT
Pierre VALLERIX à Patrick BOIS

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de votants : 25

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Aménagement du chemin du Petit Bonheur – Phase 2

- Dossiers de demandes de subventions Département de la Savoie et Région AURA

Monsieur Maurice BODECHER, Vice-président, expose à l'assemblée que le chemin du petit bonheur est un itinéraire de Grande Randonnée (GR5E) d'environ 50km, praticable à pied, à vélo ou à cheval. Il chemine en fond de vallée, de Modane (1070m) au hameau de l'Écot (2030m), en passant à proximité de la plupart des villages de Haute Maurienne Vanoise. C'est une destination phare de la Haute Maurienne Vanoise en période estivale. Il permet une découverte de l'ensemble du territoire, depuis Modane jusqu'à Bonneval sur Arc, favorisant les modes de déplacement doux.

A partir de la mise en valeur du chemin du petit bonheur, la CCHMV souhaite travailler la diversification de son offre hors neige et ainsi proposer une offre de balades ludiques et accessibles.

Il était important que ce projet et sa construction soient un projet de territoire qui encourage la participation et l'implication locale. En cohérence avec la vision touristique et les enjeux contemporains, la CCHMV souhaite être le plus exemplaire possible en matière de respect de l'environnement ; à ce titre la CCHMV considère que l'aménagement du chemin du petit bonheur valorise les mobilités douces entre les villages à travers différentes pratiques.

En 2023, la CCHMV, en partenariat avec les communes concernées, a réalisé une 1^{ère} phase d'aménagement et de valorisation du chemin avec l'ambition de créer une véritable colonne vertébrale pour explorer le territoire autrement — à pied, à vélo ou à cheval — et inviter chacun à (re)découvrir la richesse de la Haute Maurienne Vanoise à travers une expérience immersive et accessible.

Cette première étape, soutenue financièrement par la CCHMV, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne, s'est concrétisée par :

- La mise en place d'un balisage spécifique, à la fois ludique et intuitif, pour faciliter l'orientation et mieux comprendre l'itinéraire ;
- L'installation de mobiliers sur mesure, pensés comme des points d'expériences et d'interprétation tout au long du chemin ;
- La création de supports de communication visant à affirmer l'identité singulière du chemin et à enrichir la découverte du territoire.

La fréquentation du chemin a augmenté de manière significative depuis son réaménagement. Les retours des usagers sont très positifs concernant les installations qui permettent de vivre une expérience totale.

Dans la continuité de la dynamique amorcée en 2023, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise souhaite aujourd'hui engager une 2nd phase d'aménagement afin d'enrichir l'expérience de découverte du territoire, avec deux objectifs complémentaires :

- L'installation de 11 portes d'entrée le long du parcours, positionnées aux points de croisement avec des axes de passage importants (centres-bourgs, routes départementales, parkings, etc.). Ces dispositifs visent à attirer un nouveau public, qui ne connaît pas encore le chemin, en rendant son accès plus visible, plus lisible et plus spontané,
- La création d'une nouvelle installation à Avrieux, conçue pour mettre en scène la vue spectaculaire sur les forts de l'Esseillon. Cette intervention prendra la forme de modules en bois inspirés de l'architecture des forts, invitant à la contemplation tout en proposant une lecture sensible et contemporaine du paysage.

L'implantation d'un nouveau solarium, dans le cadre des travaux de restitution du chemin à la suite des crues de l'Arc de septembre 2024.

Monsieur le Vice-président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Principaux postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC
Design des installations	17 000.00	17 000.00
Réalisation et installation des panneaux d'information	32 430.00	38 917.00
Installation d'Avrieux	40 000.00	50 000.00
Solarium de Bessans	15 000.00	18 000.00
TOTAL	104 430.00	123 917.00
Origine du financement	Montant	%
Région AURA	34 541.50	33
Département Savoie	49 000.00	47
Participation CCHMV	20 888.50	20
TOTAL	104 430.00	100


Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement de l'opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer deux dossiers de demandes de subventions auprès du Département de la Savoie (appel à projets) et auprès de la Région AURA (Espace valléen) afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 07 novembre 2025.

Le secrétaire de séance
François CHEMIN



Le Président
Christian SIMON

